

## NUMÉRO 4 – LE MERCREDI 6 JANVIER 2021

### PANDÉMIE DE LA COVID-19

#### Le premier ministre annonce un traitement choc

Lors d'un point de presse tenu à 17 h, le premier ministre du Québec, M. François Legault, accompagné du ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, et du directeur national de la santé publique, Dr Horacio Arruda, a ordonné le prolongement du reconfinement en vigueur depuis le 17 décembre dernier et la mise en place d'un couvre-feu du 9 janvier au 8 février 2021 de 20 heures à 5 heures du matin. Seuls les déplacements essentiels seront permis. Les épiceries et les dépanneurs devront fermer à 19 h 30 à l'exception des stations-service et des pharmacies. Les lieux de cultes devront fermer à l'exception des funérailles qui seront limitées à 10 personnes.

Concernant les bureaux municipaux, le télétravail sera obligatoire jusqu'au 8 février 2021 inclusivement, à l'exception des travailleurs dont la présence physique est jugée nécessaire par la municipalité pour la poursuite de ses activités.

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) considère qu'il revient donc aux dirigeants de chacune des municipalités de décider quelles activités ne peuvent être effectuées en télétravail et qui sont nécessaires pour le bon fonctionnement de l'organisation. Sans se substituer aux décideurs, voici quelques exemples qui pourraient nécessiter la présence d'employés sur leur lieu de travail habituel :

- L'accès, l'entretien et la surveillance des installations, des équipements de loisirs et parcs municipaux particulièrement essentiels en cette période de crise pour les activités individuelles et extérieures;
- Les travaux publics (déneigement, entretien des voies de circulation, urgences, etc.)
- La sécurité publique;
- Réception et accueil des citoyens;
- La préparation et l'envoi des comptes de taxes.

Les conseils municipaux devraient se réunir préférentiellement à distance, selon les modalités connues.

Par ailleurs, les bibliothèques municipales pourront continuer leurs activités de prêt de volumes et pourront permettre aux élèves et étudiants d'utiliser leurs locaux pour leurs études et pour avoir accès à Internet haut débit. Les mesures d'hygiène et de distanciation devront s'appliquer.

**De plus, un arrêté devrait être pris à court terme pour préciser d'autres modalités concernant les activités des municipalités. Surveillez nos infolettres, nous vous tiendrons informés.**

Finalement, les personnes âgées de 65 ans et plus sont invitées à demeurer à domicile.

## BILAN DE LA COVID-19

Date	Cas confirmés	Décès	Hospitalisations	Hospitalisations aux soins intensifs	Prélèvements réalisés	Doses vaccin
1 <sup>er</sup> janvier	1 986	28	1 075 (-42)	166 (-1)	21 717	ND
2 janvier	2 869	39	1 225 (+150)	179 (+13)	21 238	798
3 janvier	2 546	38	1 294 (+69)	188 (+9)	20 716	1 711
4 janvier	2 508	39	1 317 (+23)	194 (+6)	31 470	2 529
5 janvier	2 641	13	1 393 (+76)	202 (+8)	ND	6 221

## AUTRES INFORMATIONS

## MODALITÉS ALLÉGÉES POUR FACILITER LE CHANGEMENT D'UN PERMIS DE BAR EN UN PERMIS DE RESTAURANT

Pour votre information, la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) a mis en place dans la foulée du projet de loi 72 des mesures afin de faciliter le processus permettant aux titulaires qui le souhaitent de modifier leur permis de bar en permis de restaurant pour vendre, que ce soit de façon temporaire ou permanente. Pour les demandes permanentes, le demandeur devra obtenir un certificat de conformité de la municipalité pour confirmer l'exploitation d'un restaurant là où est situé l'établissement. Pour consulter le communiqué de la RACJ, veuillez cliquer [ICI](#).

## FORMATION

## DES FORMATIONS À DISTANCE... AU PLUS PRÈS DE VOS ATTENTES

## Réservez votre prochaine formation en classe virtuelle!

Les 75 sessions de formation offertes par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) jusqu'en juin 2021 en classe virtuelle [sont disponibles en un clic ICI](#).

Le programme de cours 2021 offre notamment 5 nouveautés à découvrir sans attendre; voici les titres des cours :

- **Les droits des élus-es municipaux à la représentation juridique dans le cadre de poursuites intentées contre eux dans l'exercice de leurs fonctions**
- **Le rôle d'une municipalité en matière de santé publique**
- [Le Lean Management - Comment générer de la valeur dans l'organisation municipale](#)

- Le coût de revient des activités municipales
- Les mécanismes de mise en commun : comment faire les bons choix

Votre agenda est déjà bien rempli : les webinaires sont faits pour vous.

- Le mardi 19 janvier 2021, à 9 h - [La relève d'entreprise par une coopérative : miser sur la pérennité! \(Café Web\)](#)
- Le mardi 19 janvier 2021, à 14 h - [Faire cheminer un dossier auprès des autres paliers du gouvernement](#)
- Le mercredi 20 janvier 2021, à 14 h - [Solutions de la SCHL et meilleures pratiques municipales pour le développement de logements abordables](#)
- Le mardi 26 janvier 2021, à 12 h 15 - [Midi-causerie en relations du travail](#)
- Le jeudi 28 janvier 2021, à 14 h - [Comment s'y retrouver avec la Loi sur les architectes](#)
- Le mardi 9 février 2021, à 14 h - [Organisation et fonctionnement de l'État québécois](#)
- Le jeudi 11 février 2021, à 9 h - [La Loi concernant les droits sur les mutations immobilières, quoi de neuf?](#)
- Le mardi 23 février 2021, à 14 h - [La Loi sur les ingénieurs a changé : quels sont les impacts pour vous?](#)
- Le jeudi 25 février 2021, à 14 h - [Les actes dérogatoires les plus fréquemment constatés lors des enquêtes administratives menées par la Direction du contentieux et des enquêtes \(DCE\) de la Commission municipale du Québec.](#)
- Le jeudi 11 mars 2021, à 14 h - [Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens : un an plus tard, où en sommes-nous?](#)
- Le mercredi 18 mars 2021, à 14 h - [Gestion contractuelle : Réclamations d'extras – Application jurisprudentielle](#)
- Le vendredi 19 mars 2021, à 9 h - [Comment s'y retrouver avec la Loi sur les architectes](#)
- Le mercredi 7 avril 2021, à 14 h - [L'ABC de la lutte contre l'herbe à poux au Québec](#)
- Le mardi 13 avril 2021, à 14 h - [Règlement sur les carrières et sablières](#)
- Le mardi 27 avril 2021, à 12 h 15 - [Midi-causerie en relations du travail](#)
- Le jeudi 29 avril 2021, à 14 h - [Les exemptions de taxes et les OBNL \(en partenariat avec la CMQ\)](#)
- Le jeudi 13 mai 2021, à 14 h - [Le myriophylle à épis : gare aux solutions miracles](#)
- Le mardi 31 août 2021, à 12 h 15 - [Midi-causerie en relations du travail](#)
- Capsule vidéo : Gérer à distance en mode télétravail ([Disponible ici](#))

Besoin d'une session de rattrapage? [Cliquez ici.](#)

**ET TOUJOURS 25 % DE REMISE POUR LES MEMBRES GRÂCE AU CODE PROMOTIONNEL TRANSMIS À VOTRE MUNICIPALITÉ.**

Toute une équipe à votre service!

- Un conseil, une question : [competences@fqm.ca](mailto:competences@fqm.ca)
- Votre Répertoire complet de formation municipale de la FQM, de l'ADMQ, de la COMBEQ et de la MMQ : téléchargez-le dès à présent en cliquant [ICI](#).

La formation municipale à distance

